

COMMUNE D'YZERON

**DECISION DU MAIRE n° 2017-10**  
**du 28 MARS 2017**

**Monsieur le Maire,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 24 avril 2014, par laquelle Monsieur le Maire a été autorisé à prendre toute décision concernant la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- Vu le contrat de location souscrit avec Monsieur PERNET Fabien, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014,
- Vu l'indice de référence des loyers, du 3<sup>ème</sup> trimestre 2016,

**DECIDE**

Article 1 : Le montant du loyer du T2 situé 4,Place de l'Eglise à YZERON, occupé par Monsieur PERNET, est porté à 342.59 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Le Maire,  
Alain BADOIL

Notifiée le : 26/01/2017

